

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS535

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 40 UNDECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement tend à supprimer une disposition introduite par le Sénat visant à rendre obligatoire au 1er janvier 2027 le contrôle biométrique des certificats d'existence pour les retraités résidant à l'étranger.